



NextStageAM

Paris, le 25 Octobre 2020

FCPI NextStage cap 2021 : Placement en période de Pré-liquidation

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au Fonds Commun de Placement dans l'Innovation NextStage Cap 2021 (FR0012559938) et nous vous remercions de votre confiance. Depuis sa constitution, votre FCPI a financé et accompagné une trentaine d'ETM (Entreprises de Taille Moyenne).

Votre FCPI se rapproche de son terme et NextStage AM a pris la décision de le placer en période de « pré-liquidation » à partir du 30 octobre 2020. Cette opération prévue par le Règlement de votre FCPI permet de faciliter les opérations de cession des sociétés en portefeuille dans les meilleures conditions et dans l'intérêt des porteurs de parts. Concrètement, l'équipe de gestion ne réalise plus de nouveaux investissements et met tout en œuvre pour céder les sociétés en portefeuille.

A titre indicatif, nous vous informons qu'en date du 30 septembre 2020 :

- La valeur liquidative de votre FIP était de **0,68 € par part A**, soit une performance depuis l'origine de **-32 %**, avant prise en compte des avantages fiscaux (IR et ISF). Cette valeur va encore évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).
- L'actif de votre FCPI est composé de **31** sociétés, et le processus de sortie du capital de ces sociétés se poursuit.

Notre objectif est de céder les sociétés en portefeuille chaque fois que les conditions de marché sont favorables, distribuer les produits de cession, et permettre à votre FCPI d'être totalement liquidé au plus tard le 1 janvier 2022.



NextStageAM

Nous vous remercions de nouveau pour votre confiance et nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Grégoire SENTILHES
Président